



BU 2022 / PIMF 2023-2025 : propositions et déclarations de planification

Version 8

FIN 12/13 2020.FINGS.3947

1. Propositions et déclarations de planification concernant le BU 2022 et le PIMF 2023-2025

Auteur-e	N°	Proposition/déclaration de planification	+	-	Porte-parole
			++	--	
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil					
CFin	1	Proposition BU 2022 GP 3.7.1 – Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : le solde pour les Archives Gosteli est à augmenter de 350 000 francs (en plus des 100 000 francs inscrits), comme le demande la motion financière 129-2021 « Assurer le financement subsidiaire de la Fondation Gosteli, une institution de recherche d'importance nationale », adoptée lors de la session d'automne.	+		Bichsel
CFin	13	Déclaration de planification PIMF 2023-2025 GP 3.7.1 – Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : le solde pour les Archives Gosteli est à augmenter de 350 000 francs (en plus des 100 000 francs inscrits), comme le demande la motion financière 129-2021 « Assurer le financement subsidiaire de la Fondation Gosteli, une institution de recherche d'importance nationale », adoptée lors de la session d'automne.	+		Bichsel

Auteur-e	N°	Proposition/déclaration de planification	+	-	Porte-parole																
			++	--																	
Développement durable																					
Majorité de la CFin (CIAT)	2	Proposition BU 2022 GP 4.7.7. – Développement durable : il est proposé de relever de 3 millions de francs le solde du groupe de produits en faveur du programme d’encouragement Energie.	+		Bichsel																
Minorité de la CFin	2a	Proposition BU 2022 GP 4.7.7. – Développement durable : il est proposé de relever de 4 millions de francs le solde du groupe de produits en faveur du programme d’encouragement Energie.		-	Imboden																
Minorité de la CFin	14	Déclaration de planification PIMF 2023-2025 GP 4.7.7. – Développement durable : le programme d’encouragement Energie doit être aménagé de manière à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour atteindre aussi vite que possible les objectifs climatiques.		-	Imboden																
CFin	15	Déclaration de planification PIMF 2023-2025 GP 4.7.7. – Développement durable : en réponse à la motion 085-2019 Hässig et au postulat 111-2021 Schilt adoptés, il est prévu de relever comme suit le solde du programme d’encouragement Energie dans les années à venir : <table><tr><td>Année</td><td>BU/PIMF 22/23-25</td><td>Augmentation</td><td>Futur montant</td></tr><tr><td>2023</td><td>CHF 22 millions</td><td>+ CHF 4 millions</td><td>CHF 26 millions</td></tr><tr><td>2024</td><td>CHF 23 millions</td><td>+ CHF 4 millions</td><td>CHF 27 millions</td></tr><tr><td>2025</td><td>CHF 23 millions</td><td>+ CHF 5 millions</td><td>CHF 28 millions</td></tr></table>	Année	BU/PIMF 22/23-25	Augmentation	Futur montant	2023	CHF 22 millions	+ CHF 4 millions	CHF 26 millions	2024	CHF 23 millions	+ CHF 4 millions	CHF 27 millions	2025	CHF 23 millions	+ CHF 5 millions	CHF 28 millions	+		Bichsel
Année	BU/PIMF 22/23-25	Augmentation	Futur montant																		
2023	CHF 22 millions	+ CHF 4 millions	CHF 26 millions																		
2024	CHF 23 millions	+ CHF 4 millions	CHF 27 millions																		
2025	CHF 23 millions	+ CHF 5 millions	CHF 28 millions																		
Santé publique (y compris mesures salariales et mise en œuvre de l’initiative sur les soins infirmiers)																					
Minorité de la CFin	4 4a	Proposition BU 2022 Pour les établissements subventionnés de la DSSI, il faut inscrire au budget 2022 des mesures salariales à hauteur de 0,7 % (au lieu de 0,4 %) de la masse salariale. GP 5.7.2 – Santé publique : le solde est à augmenter de 2 millions de francs et GP 5.7.5 – Intégration et action sociale : le solde est à augmenter de 1,15 million de francs.		-	Egger																

Auteur-e	N°	Proposition/déclaration de planification	+	-	Porte-parole
			++	--	
Bauer, Kocher-Hirt (PS-JS-PSA), Imboden (Les Verts) Minorité de la CFin	11	Proposition BU 2022 Pour les établissements subventionnés de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, il faut inscrire au budget 2022 des mesures salariales à hauteur de 1,2 % (au lieu de 0,4 %) de la masse salariale. Les postes suivants du BU 2022 sont revus à la hausse : - GP « Santé publique » : 5,3 millions de francs - GP « Intégration et action sociale » et « Santé publique » : 3,1 millions de francs		-	Bauer
Bauer, Kocher-Hirt (SP-JS-PSA), Imboden (Les Verts) Minorité de la CFin	25	Déclaration de planification PIMF 2023-2025 Pour les établissements subventionnés de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, il faut ancrer dans le PIMF 2023-2025 les mesures salariales de 1,5 % (au lieu de 0,7 %). Les postes suivants du BU 2022 sont revus à la hausse : - GP « Santé publique » : 5,3 millions de francs (par année, cumulés) - GP « Intégration et action sociale » et « Santé publique » : 3,1 millions de francs (par année, cumulés)		-	Bauer
Wyrsh (PS-JS-PSA), CFin	9	Proposition BU 2022 GP 5.7.2 – Santé publique : le crédit complémentaire pour le financement de la stratégie de lutte contre la pandémie (point 37 à l'ordre de la session d'hiver 2021) de 50 millions de francs n'est contenu qu'à hauteur de 15 millions de francs dans le budget. Il faut augmenter le budget des 35 millions de francs manquants.	+		Wyrsh
Imboden, de Meuron, von Wattenwil (Les Verts), Bauer (PS-JS-PSA)	20	Déclaration de planification PIMF 2023-2025 Selon les revendications de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers, le canton de Berne examine avec les institutions du domaine des soins concernées comment les conditions de formation et d'engagement peuvent être améliorées dans le canton de Berne, et il met à disposition les ressources nécessaires à cet effet.	+		Imboden
Herren (Le Centre) Minorité de la CFin	24	Déclaration de planification PIMF 2023-2025 Dans le prochain BU / PIMF 2023/2024-2026, il faut inscrire annuellement au GP « Santé publique » un montant périodique supplémentaire de un million de francs afin de mettre en œuvre la requête de la motion 103-2021 adoptée et de lutter avec efficacité contre le manque de personnel qualifié dans la formation ES en soins infirmiers.	+		Herren

Auteur-e	N°	Proposition/déclaration de planification	+	-	Porte-parole
			++	--	
Intégration et action sociale					
CFin	3	Proposition BU 2022 GP 5.7.5. – Intégration et action sociale : il convient de maintenir le montant de 110 000 francs destiné à la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch).	+		Bichsel
CFin	16	Déclaration de planification PIMF 2023-2025 GP 5.7.5. – Intégration et action sociale : il convient de maintenir le montant de 110 000 francs destiné à la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch).	+		Bichsel
Organisation du territoire et affaires communales					
Wyrsh (PS-JS-PSA), minorité de la CFin	10	Proposition BU 2022 GP 6.7.5 – Organisation du territoire et affaires communales : il faut créer cinq postes de travail à plein temps dans l'office afin, d'une part, de faire fondre la montagne d'affaires en cours et, d'autre part, d'accélérer les procédures d'octroi en faveur de l'économie publique. Il faut augmenter le solde pour 2022 de 0,6 million de francs.		-	Wyrsh
Wyrsh (PS-JS-PSA), minorité de la CFin	18	Déclaration de planification PIMF 2023-2025 GP 6.7.5 – Organisation du territoire et affaires communales : il faut augmenter le solde de 0,8 million de francs pour les postes à plein temps.		-	Wyrsh
Wyrsh (PS-JS-PSA), minorité de la CFin	10a	<u>Proposition subsidiaire BU 2022</u> GP 6.7.5 – Organisation du territoire et affaires communales : il faut créer cinq postes de travail à plein temps dans l'office <u>pour une durée de quatre ans</u> afin, d'une part, de faire fondre la montagne d'affaires en cours et, d'autre part, d'accélérer les procédures d'octroi en faveur de l'économie publique. <u>Il convient d'examiner des « mesures d'accélération » au cours de ces quatre années.</u> Il faut augmenter le solde pour 2022 de 0,6 million de francs.		-	Wyrsh
Wyrsh (PS-JS-PSA), minorité de la CFin	18a	<u>Déclaration de planification subsidiaire PIMF 2023-2025</u> GP 6.7.5 – Organisation du territoire et affaires communales : il faut augmenter le solde de 0,8 million de francs pour les postes à plein temps <u>à durée déterminée.</u>		-	Wyrsh
Impôts					

Auteur-e	N°	Proposition/déclaration de planification	+	-	Porte-parole
++	--				
Minorité de la CFin	5	Proposition BU 2022 GP 8.7.4 – Impôts et prestations de services : amélioration du solde de 50 millions de francs / augmentation de la quotité d'impôt à 3,06 <i>(81 voix nécessaires, frein à l'augmentation des impôts)</i>		-	Imboden
CFin	6 6a	Proposition BU 2022 GP 8.7.4 – Impôts et prestations de services : amélioration du solde de 40 millions de francs GP 7.7.3 – Circulation routière et navigation : détérioration du solde de 40 millions de francs	+		Bichsel
Minorité de la CFin	7	Proposition BU 2022 La quotité d'impôt pour les personnes <u>morales</u> s'élève à 3,06 en 2022 (comme en 2020). Il en résulte des recettes supplémentaires de 47 millions de francs en 2022. <i>(81 voix nécessaires, frein à l'augmentation des impôts)</i>		-	Rüfenacht
Majorité de la CFin	17	Déclaration de planification PIMF 2023-2025 Quotité d'impôt applicable aux personnes physiques et aux personnes morales : des baisses des quotités d'impôt sont à prévoir pour les personnes physiques et les personnes morales à partir du budget 2023, qui vont au-delà de la simple compensation des hausses d'impôt décidées dans le même temps.		-	Bichsel Rüfenacht (minorité de la CFin)

Gestion des biens immobiliers					
Remund, Kohler, Imboden, von Arx (Les Verts)	19a	Déclaration de planification BU 2022 et PIMF 2023-2025 GP 10.7.5 – Gestion des biens immobiliers : augmentation des ressources en personnel à l'OIC : en cas de nouveaux engagements <u>prévus</u> , il faut en particulier veiller à renforcer les compétences dans le domaine de l'énergie solaire.		-	Remund
Charges de biens, services et marchandises					
Majorité de la CFin	8	Proposition BU 2022 Des mesures d'économies matérielles doivent permettre une amélioration de 54,5 millions de francs (plafonnement des charges de biens, services et marchandises) pour le solde du compte de résultats du canton dans son ensemble (y c. JUS, PARL, CF et BPD).			Bichsel Wyrsch (minorité de la CFin)

Majorité de la CFin	8a	Déclaration de planification subsidiaire en cas d'acceptation de la proposition 8 : Les « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » (GM 31) sont à réduire de 5 pour cent environ. Le Conseil exécutif ne doit pas impérativement respecter la clé de la CORES.			Bichsel
Haas (PLR) Majorité de la CFin	26	Déclaration de planification subsidiaire (en cas de rejet ou de retrait de la proposition 8) Le Conseil-exécutif est prié de réaliser des économies dans son domaine de compétences dans le cadre de la mise en œuvre du budget 2022, dans le but de pouvoir présenter un jour au Grand Conseil des comptes 2022 équilibrés.		-	Haas

2. Déclarations de planification concernant la priorisation des investissements

Auteur-e	N°	Déclaration de planification	+	-	Porte-parole
			++	--	
Principe : montant du nouvel endettement					
Majorité de la CFin	1	Concernant la priorisation des investissements, c'est la variante 2 (nouvel endettement de 500 millions de francs au maximum) qu'il convient de privilégier selon la proposition du Conseil-exécutif.	+		Bichsel
Minorité de la CFin	2	Le niveau d'investissement dans la construction de bâtiments peut atteindre un nouvel endettement de 1 milliard de francs (variante 3). Les priorisations sont à réviser en conséquence.	-		Wyrsh
Minorité de la CFin	3	L'investissement net annuel des dix prochaines années doit augmenter à 600 millions de francs au moins, pour un nouvel endettement d'un montant correspondant.		-	Imboden
Etendue de la priorisation aux travaux publics et à d'autres domaines					
Majorité de la CFin	4	Lors du prochain processus de planification, une priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics s'imposera aussi.	+		Bichsel

Auteur-e	N°	Déclaration de planification	+	-	Porte-parole
++	--				
Minorité de la CFin	5	<u>Déclaration de planification subsidiaire</u> (en cas d'acceptation de la variante 2) : Si le nouvel endettement est porté à 500 millions de francs ces dix prochaines années, le Conseil-exécutif est chargé de présenter une solution de priorisation, dans laquelle il sera remédié au retard qui ne prêterite que les projets pour les hautes écoles en procédant à une répartition équilibrée des retards, dans le domaine des ponts et chaussées également.		-	Wyrsh
CFin (introduite par la CIAT)	6	<u>Déclaration de planification subsidiaire</u> (en cas d'acceptation de la variante 1, sans nouvel endettement) : La priorisation des investissements est à réviser de manière à ce que les projets hors du domaine des constructions soient aussi inclus dans la priorisation.		-	Bichsel
Minorité de la CFin	7	La construction de route à Aarwangen (route de contournement), entraînant la perte de terres cultivables de l'ordre de 26 terrains de football, doit être suspendue.		-	Imboden
Minorité de la CFin	8	La construction de route avec tunnel à Oberburg doit être suspendue.		-	Imboden
pvl (von Arx)	21	Les moyens libérés en raison des retards, notamment dans le projet « BFH, agrandissement du Campus Bienne », sont utilisés pour réduire l'ajournement ou la prolongation des projets « Université, 1^{re} étape Muesmatt » et « Etablissement pénitentiaire de Hindelbank, réfection »		--	von Arx
Autres aspects de la priorisation					
Minorité de la CFin (CSéc)	9	La priorisation dans le domaine de compétence de la DSE est mise en œuvre selon la variante 2 au minimum (aucune coupe supplémentaire).		-	Bauer
CFin (CSéc)	10	Dans le domaine de l'exécution judiciaire, la planification des projets prévus dans le plan directeur relatif à la stratégie sur l'exécution judiciaire se poursuit, en particulier les travaux pour la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dans la région de Bienne/Seeland.	+		Bichsel
CFin	11	Le nouvel endettement (théorique d'après le Conseil-exécutif) selon la variante 2 de la priorisation des investissements (nouvel endettement de 500 millions de francs) doit se réaliser en conformité avec les dispositions des freins à l'endettement dans le cadre de la Constitution en vigueur (par des décisions prises à la majorité qualifiée).	+		Bichsel
Majorité de la CFin	12	Il s'agit non seulement de prioriser les projets d'investissement (sous l'angle d'une renonciation, d'un report ou d'une mise en œuvre conforme à la planification), mais aussi de les réduire au strict nécessaire sur le plan matériel ou d'examiner des « options pour réduire la voilure ».	+		Bichsel Bauer

Auteur-e	N°	Déclaration de planification	+	-	Porte-parole
			++	--	
					(Minorité de la CFin)
pvl (von Arx)	22	Le Conseil-exécutif montre au Grand Conseil au moins une fois par année comment il adapte la priorisation des investissements lorsque des ajournements surviennent dans la mise en œuvre de projets ou sont prévisibles.		-	von Arx
CFin	23	Le Conseil-exécutif montre une fois par année au Grand Conseil, dans le cadre du BU/PIMF, l'état actuel de la priorisation des investissements.	+		Bichsel

3. Votes finaux

Auteur-e	N°	Proposition	+	-	Porte-parole de la minorité
			++	--	
Majorité de la CFin		Budget 2022 – Adoption avec les valeurs-repères suivantes - Excédent de charges dans le compte de résultats CHF -88.2 millions - Investissement net (y c. les financements spéciaux) CHF 400,8 millions - Solde de financement CHF -155.9 millions - Quotité d'impôt applicable aux personnes physiques 3,025 - Quotité d'impôt applicable aux personnes morales 2,820 - Cadre du nouvel endettement (limite de crédit) CHF 800 millions - Report du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées de la DTT au Fonds de protection des rives au sens de l'article 7 de loi sur les rives des lacs et des rivières CHF 1,0 million <i>(96 voix nécessaires, frein à l'endettement)</i>	+		Majorité : Bichsel Minorité : Rüfenacht
CE		Plan intégré mission-financement – Adoption	+		Bichsel